REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE

N°	DATE	OBJET	PAGES
2025-11	15/05/2025	Retraits du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac des communes d'Arné, d'Uglas et de Monléon Magnoac	103
2025-12	15/05/2025	Adhésion au groupement de commandes relatif à la construction de production photovoltaïques	104
2025-13	15/05/2025	Recrutement emploi permanent dans les services de la cantine et de l'école primaire	105
2025-14	15/05/2025	Révision tarifs restauration scolaire année scolaire 2025-2026	106
2025-15	15/05/2025	Achat matériels informatiques à l'école maternelle	107
2025-16	15/05/2025	Convention de remboursement des charges de locaux dans le cadre du transfert de compétence enfance (périscolaire-extrascolaire)	108

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 10
votants : 10

Séance du 15 mai 2025
L'an deux mille dix vingt cinq
et le quinze mai
à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Date convocation
07 mai 2025

Date affichage
07 mai 2025

Présents : DUCASSE B. LABROQUERE M. HILLAIRE N. BAUWEN C. ARAUJO DA SILVA M. GAY G. CAPERAN R. DULAC F. FOURMENT P.

Excusés : ZAINA F. GRAU J. MAURY G. BACQUE G.

Mme Christel BAUWEN été nommée secrétaire.

Objet délibération :
Retraits du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac des communes d'Arné, d'Uglas et de Monléon-Magnoac
N° 2025-11

Madame le Maire expose que :

- la commune d'Arné a sollicité son retrait de la compétence « Travaux de Voirie », et donc du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac ;
- la commune d'Uglas a sollicité son retrait des compétences « Travaux de Voirie » et « Funéraire », et donc du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac ;
- la commune de Monléon-Magnoac a sollicité son retrait de la compétence « Funéraire », et donc du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac ;

Lors de son assemblée du 31 mars 2025, le Comité Syndical du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac a approuvé les retraits des communes d'Arné, d'Uglas et de Monléon-Magnoac du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces retraits.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE** le retrait des communes d'Arné, d'Uglas et de Monléon-Magnoac du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le
ID : 031-213105653-20250515-2025_11-DE

Marie NADALET
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

exercice : 14
présents : 10
votants : 10

Date convocation
07 mai 2025
Date affichage
07 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **VALENTINE**

L'an deux mille vingt cinq
et le quinze mai
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. HILLAIRE N. LABROQUERE M. FOURMENT P. DULAC F. BAUWEN C. ARAUJO DA SILVA M. GAY G. CAPERAN R.
Excusés : ZAINA F. GRAU J. MAURY G. BACQUE G.

Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Objet délibération :
Adhésion au groupement de commandes relatif à la construction de production photovoltaïques
N° 2025-12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-4 du CGCT,
Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du SDEHG l'habilitant à coordonner un groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité en autoconsommation pour les bâtiments communaux ;

Considérant la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique et de développer la production d'énergie verte,

Considérant la volonté de la commune de réduire sa dépendance du marché de l'énergie et de disposer d'une meilleure visibilité à long terme de ses dépenses énergétiques,

Considérant que le SDEHG organise un groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité en autoconsommation pour les bâtiments communaux auquel les membres du syndicat peuvent adhérer,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes du SDEHG et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque
- d'autoriser la Maire à signer la convention de groupement et tout document y afférent,
- d'autoriser le représentant du SDEHG à signer tout document en tant que coordonnateur du groupement.

Pour extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le
ID : 031-213105653-20250515-2025_12-DE

MAIRIE DE VALENTINE (Haute-Garonne)

Marie NADALET
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 10
votants : 10

Date convocation
07 mai 2025

Date affichage
07 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **VALENTINE**

Séance du 15 mai 2025
L'an deux mille vingt cinq
et le quinze mai
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET
Présents : DUCASSE B. HILLAIRE N. BAUWEN C. GAY G. LABROQUERE M. FOURMENT P. DULAC F. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M.
Excusés : ZAINA F. GRAU J. MAURY G. BACQUE G.

Objet délibération :
Recrutement emploi permanent dans les services de la cantine et de l'école primaire
N°2025-13

Le conseil municipal de Valentine,
Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Madame le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Compte tenu de la nécessité de créer le poste de cuisinière à la cantine scolaire et agent d'entretien des locaux de la cantine et de l'école primaire il convient de renforcer les effectifs du service cantine et école, repas confectionné sur place dans les locaux de la cantine.

Le Conseil Municipal sur le rapport de madame le maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : de la création d'un emploi de cuisinière et d'agent d'entretien dans les services de la cantine et de l'école primaire à temps complet (temps annualisé) pour assurer les fonctions de cuisinière à la cantine scolaire et d'agent d'entretien dans les locaux de la cantine et de l'école primaire à compter du 1er septembre 2025.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 031-213105653-20250515-2025_13-DE

Marie NADALET
Maire

MAIRIE DE VALENTINE (Haute-Garonne)

Madame le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 10
votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **VALENTINE**

Séance du 15 mai 2025
L'an deux mille vingt cinq
et le quinze mai
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire
Présents : DUCASSE B. DULAC F. LABROQUERE M. HILLAIRE N. ARAUJO DA SILVA M. BAUWEN C. CAPERAN R. GAY G. FOURMENT P.
Excusés : ZAINA F. GRAU J. MAURY G. BACQUE G.

Mme Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Date affichage
07 mai 2025
Date de convocation
07 mai 2025

Objet délibération :

Révision tarifs restauration scolaire année scolaire 2025-2026
N°2025-14

Madame le maire propose au conseil municipal qu'il convient de réviser les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Elle rappelle les prix appliqués pendant la période scolaire 2024-2025.

Élèves : 4,00 € pour les élèves, personnel cantine

Adultes : 7,10 € pour les professeurs, assistants, autres personnels mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 avec une augmentation de 2 % pour le tarif élèves et 3 % pour le tarif adulte.

Élèves : 4,10 € pour les élèves, le personnel cantine

Adultes : 7,30 € pour les professeurs, assistants, personnel ALAE, autres personnels mairie

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

MAIRIE DE VALENTINE (Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 031-213105653-20250515-2025_14-DE

Marie NADALET
Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 10
votants : 10

Date convocation
07 mai 2025

Date affichage
07 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 15 mai 2025
L'an deux mille dix vingt quinze
et le quinze mai
à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

Présents : DUCASSE B. HILLAIRE N. DULAC F. ARAUJO DA SILVA M. LABROQUERE M. FOURMENT P. CAPERAN R. BAUWEN C. GAY G.
Excusés : ZAINA F. GRAU J. MAURY G. BACQUE G.

Madame Christelle BAUWEN a été nommée secrétaire.

Objet : Achat matériels informatiques à l'école maternelle
N°2025-15

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'équiper l'école maternelle d'un copieur et d'un ordinateur portable.
Elle présente le devis de la société VELA

- Copieur et ordinateur portable : 5 486,00 € HT
- TVA : 1 097,20 €
- **Total : 6 583,20 € TTC**

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis pour un montant de 5 486,00 € HT
- Dit que les crédits seront prévus en investissement aux comptes 2183 dans le BP 2025
- Demande une aide au Département.
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses :	**5 486,00 €**
Recettes :	
Aide du Département (40%)	2 194,40 €
Fonds propres :	3 291,60 €
Total :	**5 486,00 €**

- Dit que la commune financera la TVA (20%) 1 097,20 € sur ses fonds propres
- Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

MAIRIE DE VALENTINE (31) Haute-Garonne

Marie NADALET
Maire

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 031-213105653-20250515-2025_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
Nombre de conseillers :
exercice : 14
présents : 10
votants : 10

Date convocation
07 mai 2025

Date affichage
07 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 15 mai 2025
L'an deux mille vingt cinq
et le quinze mai
à 20 h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire
Présents : DUCASSE B. HILLAIRE. DULAC F. BAUWEN C. N. LABROQUERE M. FOURMENT P. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

Excusés : ZAINA F. GRAU J. MAURY G. BACQUE G.

Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Objet : Convention de remboursement des charges de locaux dans le cadre du transfert de compétence enfance (périscolaire-extrascolaire)
N°2025-16

Madame le maire donne lecture au conseil municipal de la convention relative au remboursement des charges de locaux dans le cadre du transfert de compétences enfance (périscolaire-extrascolaire) à signer avec la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Dans le cadre du transfert, l'EPCI rembourse les frais de fonctionnement d'usage des locaux liés aux activités afférentes et qui concernent les dépenses suivantes : eau et assainissement, énergie-électricité, combustible, autres fournitures dont la maintenance, fournitures de petit matériel, fournitures d'entretien, assurance du bâtiment.

Dans le cadre de la fourniture du repas au personnel d'encadrement des enfants durant le temps de midi, la commune facturera mensuellement ou trimestriellement le prix du repas à la communauté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Autorise madame le maire à signer la convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 031-213105653-20250515-2025_16-DE

MAIRIE DE VALENTINE (31) Haute-Garonne

Marie NADALET
Maire